



Si vous êtes motivé(e) pour faire **carrière** dans l'Industrie de la céramique ou l'Industrie de la brique,  
Si au cours de ces dernières années vous vous êtes **passionné(e)** pour le métier,  
Si transmettre vos **connaissances** et défendre la profession vous tiennent à cœur,  
Si obtenir une **reconnaissance officielle et un label** vous plairait,  
alors cet appel à candidature vous concerne.

### Pourquoi ?

*L'excellence dans le travail est généralement peu mise en lumière, une reconnaissance officielle est la bienvenue.* En collaboration avec l'Institut royal des Elites du Travail, la Fédération Belge de la Brique, la Fedicer et les organisations syndicales tiennent à honorer officiellement celles et ceux qui s'investissent sans relâche dans leur profession.

L'obtention du titre de Cadet ou de Lauréat du Travail et le label proposés par le secteur confirment la qualité de votre travail, soulignent votre talent et votre engagement au service de votre profession et constituent un atout pour votre carrière et pour l'entreprise. C'est un titre dont vous pouvez être fier, un signe de vos qualités dont pourront s'inspirer vos collègues. Cet appel concerne toute personne active dans le secteur Industrie de la céramique - Industrie de la brique.

### Qu'est-ce qu'un Cadet/Lauréat du Travail?

Le titre « Cadet/Lauréat du Travail » fait partie d'une longue tradition qui consiste à honorer des personnes pour leur engagement professionnel. En fonction d'une série de critères spécifiques décrits dans le règlement, le candidat obtiendra le titre de Cadet, Label «Bien formé pour le départ», le titre de Lauréat du Travail – insigne d'or, Label «Force motrice pour le progrès», l'insigne d'argent, Label «Pilier engagé pour l'entreprise», ou l'insigne de bronze, Label «Garant de la qualité globale».

La liste des Cadets et Lauréats sera ratifiée par arrêté royal. Les insignes seront remis aux Lauréats lors d'un événement public.

### Comment s'inscrire ?

Le formulaire d'inscription et le règlement détaillé sont disponibles sur le site [www.iret-kiea.be](http://www.iret-kiea.be).

Vous pouvez également passer à votre département RH.

La candidature doit être introduite **le 31/01/2019 au plus tard**.

N'hésitez-pas à nous contacter ou votre RH/le responsable du personnel pour obtenir plus d'informations.



FÉDÉRATION BELGE DE LA BRIQUE ASBL

